Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Succession internationale

Par NxYba12

Bonjour,
Je vais hériter de ma mère décédée aux pays bas. Les frais de succession seront réglés aux services fiscaux aux pays bas. Lorsque je recevrai les fonds, devrais je déclarer aux impôts en France ?